



Sans raison et sans remords

GRAND ANGLE

Pour avoir enterré vivant un couple en 2009, deux hommes ont été condamnés à trente ans de prison, hier à Bourges. Incapables d'expliquer leur geste, ils n'ont montré aucune émotion.

Par ONDINE MILLOT, envoyée spéciale à Bourges (Cher)

Ils sont figés, deux statues. L'un petit, rond, sans expression ; l'autre grand, maigre, le visage anguleux, et tout aussi éteint. Sur ces physionomies banales, bonhomme presque pour le petit, on cherche en vain un signe, une trace que la barbarie aurait imprimée. Une preuve que ces hommes ne sont pas, bien qu'ils se plaisent à le répéter, des « *gens comme tout le monde*. » Mais rien ne ressort. Ni de leurs gestes, ni de leurs mots. Des « *bah oui* », « *bah non* », des larmes pour parler des enfants qu'on ne voit plus, des « *c'est pas moi, c'est lui* », « *mais non, c'est toi, dis-le*. »

Au mois de mars 2009, Claude Juillet, 55 ans, et Christophe Rayé, 39 ans, ont creusé un trou sur les bords de la Loire, à la Charité-sur-Loire (Nièvre). Une grande fosse, de 2,30 m de longueur, 1,10 m de large et 1,30 m de profondeur. Quatre jours plus tard, ils y ont enterré vivants deux hommes. Les asseyant face à face, leurs jambes légèrement décalées. Les recouvrant pendant une heure et demie, pelletée après pelletée. Jusqu'à l'étouffement.

Cette semaine, Claude Juillet et Christophe Rayé comparaissent devant la cour d'assises de Bourges (Cher) pour « *enlèvement et séquestration suivie de mort*. » Hier, ils ont été condamnés tous les deux à trente ans de prison. Pendant quatre jours, juges, avocats et jurés se sont heurtés à l'acte inhumain de deux hommes « *tranquilles* », « *bons pères de familles* », « *pas fous du tout*. » Des cohortes de psychologues et de psychiatres ont été convoquées. Doit-on croire aux « *monstres* » ? Oui, disent les conversations dans les cafés de Bourges : « *Ça évite de penser que quelqu'un comme nous aurait pu faire ça*. » « *D'une certaine façon, ça rassure*. » Mais ça n'explique pas.

Dans la région, l'affaire a fait les gros titres des médias dès la disparition des victimes. Luc Amblard, 56 ans, et Guy Bordenave, 39 ans, vivaient en couple depuis quinze ans. Ils habitaient un pavillon à Couy, un village de 400 habitants, dans la campagne entre Bourges et Nevers. Bons vivants et sociables, ils vivaient entourés de leurs familles et amis. Avaient monté leur société d'intermédiaires dans le domaine du spectacle, gérant les prestations d'artistes de cirque et de figurants. On les appelait « *les tontons* ». On ne leur connaissait pas d'ennemis.

Corps momifiés

Le 10 mars 2009, Marie-Laure Bordenave, la sœur de Guy, s'inquiète d'être sans nouvelles de son frère depuis trois jours. Très proches, ils s'appellent quotidiennement, se voient plusieurs fois par semaine. Elle alerte les gendarmes, qui se rendent à Couy. La maison est déserte. Des tartines de pain beurré séchées abandonnées sur une assiette. Un lit défait taché de sang. Le parquet ouvre une enquête pour « *enlèvement ou séquestration*. » La rumeur se répand d'un crime homophobe.

Les enquêteurs, eux, suivent une autre piste. Ils s'intéressent au beau-frère de Guy Bordenave, Claude Juillet, dit « *petit Claude* », le compagnon de Marie-Laure. Il est placé en garde à vue. A son domicile, on retrouve les clés de la maison des disparus. Au bout de nombreux interrogatoires, le 14 mai, il finit par avouer. Explique s'être rendu le 7 mars au soir au domicile de Guy et Luc, armé de fusils et

accompagné de son ami Christophe Rayé. Les avoir séquestrés et menacés une nuit entière, pour obtenir leurs cartes bleues et codes confidentiels. Les avoir conduits, au petit matin, dans son fourgon, jusqu'à la fosse préparée en bord de Loire. Les avoir enterrés.

Christophe Rayé, lui, n'avoue que le début. Il jure n'avoir pas participé à la mise à mort, malgré la version de Claude Juillet et de nombreux éléments de l'enquête qui l'accablent. Il n'a fait « *qu'accompagner un ami* » qui voulait « *recupérer de l'argent.* »

Les psychiatres qui les ont examinés ont été frappés par « *l'absence d'émotion* » qui accompagne leurs récits. À l'audience, l'impression glaçante est la même. Pourquoi avoir infligé à leurs victimes un tel supplice ? S'il fallait en finir, pourquoi ne pas les avoir tués avec les fusils ? « *Pour ne pas faire de bruit* », dit Juillet. « *Ils étaient vivants jusqu'au bout ?* » insiste le président de la cour d'assises, qui connaît pourtant la réponse, apportée par le rapport d'autopsie. « *La dernière fois que je les ai vus, ils avaient de la terre jusqu'aux épaules* », dit Juillet. « *Et ensuite ?* » Ensuite, il n'a « *plus regardé.* »

Des photos des corps momifiés dans la fosse sont projetées. Aucune réaction des accusés. Le président ne lâche pas : « *Ils n'ont pas protesté, ils n'ont rien dit ?* »

- Non.

- *Ils n'ont pas bougé ?*

- Non.

- *Vous dites que cela a mis plus d'une heure et demie pour les recouvrir, pourquoi vous ne réalisez pas, pourquoi vous ne vous arrêtez pas ?* » Juillet marmonne du même ton atone : « *Peut-être que j'avais peur du comportement de mon collègue. De passer pour je ne sais pas quoi à ses yeux. Ou qu'il le prenne mal.* »

Rayé, lui, n'accepte de parler que de la nuit précédant la mort. On a beau lui répéter qu'il aurait été impossible, pour Juillet seul, de tenir en joue au fusil et en même temps d'ensevelir deux hommes vivants, il ne se rend pas. L'un comme l'autre, finalement, ont trouvé le moyen de se mettre à distance de leur crime. Comme s'ils avaient été spectateurs. De simples narrateurs impuissants.

La nuit d'avant, donc, Christophe Rayé a dormi. Sur le lit de Guy Bordenave et Luc Amblard, entre les deux hommes ligotés. Claude Juillet, pendant ce temps-là, « *regardait la télé.* » Ils attendaient le petit matin, 6 heures, pour leur expédition morbide, pensant ainsi « *diminuer le risque de contrôle routier.* »

Sur le banc des parties civiles, deux jeunes avocates ne croient pas aux monstres. Elles représentent les familles de Guy et Luc et veulent savoir « *pourquoi* ». « *Pour les familles, mais même pour les accusés, il faut qu'on puisse comprendre quand même un peu,* répète Marie Dosé, qui défend la mère, la sœur, le neveu et la nièce de Luc Amblard. *Pourquoi a-t-on voulu qu'ils se voient mourir ? Il y a une telle disproportion entre les explications et l'horreur de leur acte. Ça ne peut pas être juste ça. Personne ne peut être juste ça.* » Marion Decherf, avocate de six des huit frères et sœurs de Guy Bordenave, renchérit : « *Ce n'est pas le fait de mourir le plus atroce, mais de se voir mourir.* »

Comme « *mobile* », Christophe Rayé évoque l'argent. Pas pour lui, mais pour Juillet, qui lui aurait parlé d'une dette des deux victimes à son égard. « *N'importe quoi* », bougonne Juillet, qui aurait tué par amour. Guy et Luc, d'après lui, n'auraient jamais accepté le couple qu'il formait depuis 2003 avec Marie-Laure. Ce serait de leur faute si, en 2008, celle-ci a décidé de prendre « *de la distance* » et de ne plus cohabiter, sans pour autant rompre. « *Ils me pourrissaient la vie,* a répété Juillet tout au long de l'enquête. *Ils faisaient des sous-entendus, ça pèse, ça pèse...* »

« *Un très bon père* »

Marie-Laure Bordenave est appelée à la barre. C'est une petite femme mince de 37 ans, l'allure juvénile, les cheveux courts et très bruns. Son visage est marqué par le chagrin. Elle dit qu'elle était « *amoureuse* » de Claude Juillet. Qu'il a toujours été « *très gentil* » avec elle, « *très attentionné* » avec

les deux enfants qu'elle a eus d'une précédente union, mais qu'elle souffrait de son mutisme. Elle confirme que son frère ne l'appréciait pas trop, mais qu'il n'était pour rien dans sa décision de décohabiter en 2008. « *Si j'ai fait ça, c'était pour qu'il me dise qu'il m'aimait. Je ne supportais plus qu'il n'exprime jamais rien de ses sentiments.* » Sa voix s'étrangle. Elle se tourne vers Juillet : « *Mon choix, je l'avais fait, c'était toi. T'as pas compris ça.* »

La cour d'assises de Bourges ressemble à une salle de réunion d'une PME défraîchie. Néons, contreplaqué, les murs sont à l'image des accusés, ternes et usés. Une seule fois, Claude Juillet s'anime, quand on lui parle de sa fille de 15 ans, qu'il a eue d'une liaison passagère. Il s'est battu pour son droit de garde, a toujours été, de l'avis unanime, « *un très bon père.* »

Dans son passé, on retrouve une série de vols à main armée, commis en 1978. Mais il s'était depuis longtemps « *rangé des voitures* », cumulant les petits boulots, notamment, pendant huit ans, pour la société de Guy Bordenave et Luc Amblard. Aux psychiatres, Claude Juillet a dit que son principal défaut était d'être « *trop gentil* », et la plupart de ses amis le décrivent comme tel, « *serviable* », « *généreux* », bien que « *secret* » et « *introverti*. » Il dit qu'il a eu une « *enfance heureuse* », mais n'a conservé aucun lien avec ses trois frères et sœurs.

Christophe Rayé, lui, a souffert d'un père absent, d'une mère alcoolique qui le battait. Il a abandonné l'école très tôt, pour des petits boulots de coursier puis cariste. A rencontré la seule femme de sa vie, Carine, à 14 ans. Ils ont eu deux enfants, une fille aujourd'hui âgée de 15 ans et un fils de 12 ans. Elle l'a quitté en 2006 à cause de son « *alcoolisme.* »

Les trois psychiatres qui les ont examinés n'ont décelé chez eux aucune maladie mentale. Chez Juillet, ils relèvent une « *froideur émotionnelle* » et une « *rigidité psychique.* » Chez Rayé, une « *dépression chronique* » et une « *estime très précaire.* » Amis depuis quinze ans, ils se seraient « *entraînés l'un l'autre* » dans leur crime, sans ressentir ni fureur ni jouissance.

« *Les médias, la société, attendent l'expression d'une culpabilité, finit par dire un psychologue. Mais il faut avoir des ressources psychiques, la capacité d'une mise à distance de soi pour pouvoir exprimer des remords. La culpabilité est un luxe de bien portant. Ils n'en ont pas les moyens.* » Hier, après le verdict, un fourgon blindé a traversé Bourges en direction de la prison. Par les vitres sales, les passants pouvaient apercevoir les profils morts de Juillet et Rayé. Assis face à face, ils ne se regardaient pas.